



# Vos droits de travailleur

Nos droits ne sont pas tous prescrits par la loi sur les droits de la personne. Nous avons beaucoup de droits qui sont protégés par la législation du travail.

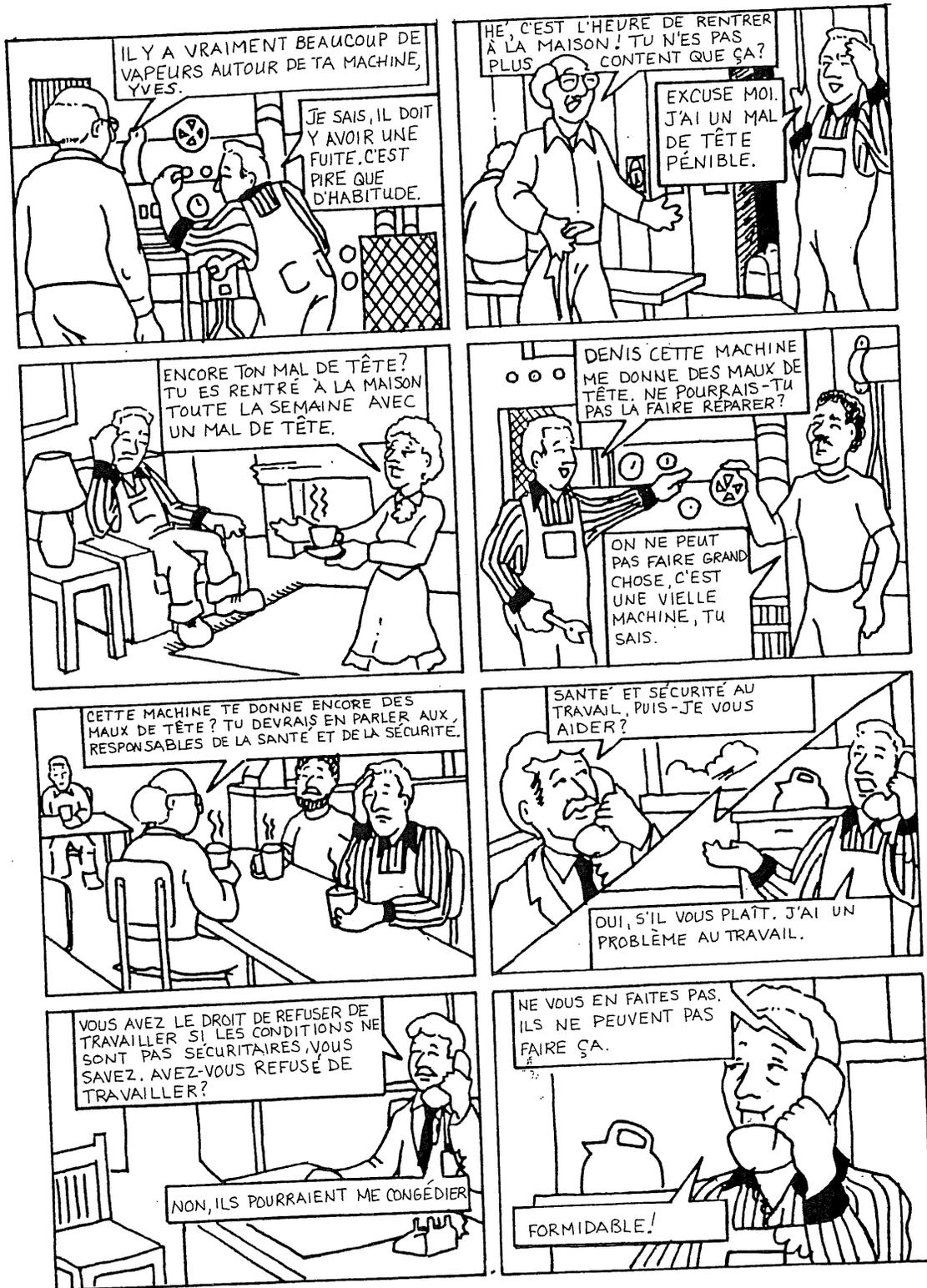
Les lois sur le travail sont établies par les provinces, ce qui fait qu'elles ne sont pas partout les mêmes au pays. Certains droits sont toutefois garantis dans toutes les provinces, soit le droit à

- \* un salaire minimum;
- \* une indemnité de congé;
- \* un taux de rémunération d'heures supplémentaires;
- \* un préavis de licenciement
- \* un milieu de travail sécuritaire;
- \* un congé de maternité.

Si vous êtes membre d'un syndicat, celui-ci protégera vos droits au travail. Si vous ne faites pas partie d'un syndicat, vous devriez vous adresser au ministère du Travail de votre province en cas de problèmes touchant les questions qui précèdent.

Texte → Le Canada dans le Monde Contemporain pages ; 151 à 153 et les questions de la boîte "Vérifie Ta Compréhension" sur une feuille à lignes.

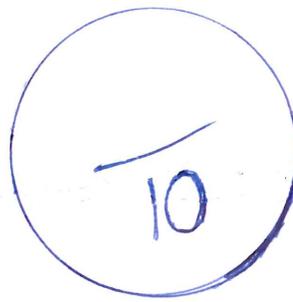
# Histoire de cas n°1



## La protection de l'enfant



1. Les enfants ont droit à la protection des adultes.
2. Tout citoyen a l'obligation d'assurer la sécurité des enfants.
3. Les parents ont le devoir de surveiller constamment leurs enfants.
4. Ils doivent aussi leur interdire les activités dangereuses.
5. Les parents doivent prendre des arrangements avec des services de garde sûrs et sécuritaires.
6. Les parents doivent préparer tous les jours pour leurs enfants des repas nutritifs et en quantité suffisante. Ils doivent aussi les vêtir proprement et leur fournir un logement convenable.
7. Les parents doivent assurer à leurs enfants des soins hygiéniques convenables et consulter un médecin quand ils sont malades.
8. Quand on sait qu'un enfant est victime de négligence ou d'agression, on doit immédiatement en aviser les autorités chargées de l'aide à l'enfance ou la police.



Nom: \_\_\_\_\_

	Vrai	Faux
a) Les petits enfants doivent préparer eux-mêmes leurs repas quand les parents sont occupés.		
b) Les bons parents surveillent l'alimentation de leurs enfants.		
c) Je peux être blâmé si mon enfant s'est blessé pendant mon absence.		
d) Quand les vêtements sont assez chauds, la propreté n'est pas vraiment importante.		
e) De temps en temps, il faut se reposer, car on ne peut pas surveiller continuellement les jeunes enfants.		
f) À la sortie de l'école, mon enfant peut rentrer seul à la maison : il a sa propre clé.		
g) On peut faire garder son bébé par une jeune fille de dix ans.		
h) Les enfants de treize ans et plus n'ont pas besoin de gardienne.		
i) Les enfants sont en mesure de décider eux-mêmes à quelle heure ils doivent aller se coucher.		
j) Même les adolescents ont besoin des conseils et de la supervision de leurs parents.		
k) Je ne dois m'occuper que de mes enfants. La sécurité des enfants des voisins ne me regarde pas.		